NOUVEAUTÉ ! *

DEVENEZ COORDINATEUR D'INTERVENTIONS À DOMICILE !

*NOTRE PARCOURS DEVIENT CERTIFIANT !

Description

Destiné aux **employés familiaux** et aux **assistants de vie**, ce parcours a pour objectif de structurer les interventions pour assurer un accompagnement harmonieux et efficace. Il permet de développer des compétences clés en gestion et en communication, afin de devenir un acteur central dans l'organisation des actions au domicile, et de répondre aux besoins croissants de coordination entre les différents intervenants.

La parcours **" Coordonner les intervenants auprès du particulier employeur pour favoriser le maintien à domicile"** est composé de **6 modules** :

La fonction de coordination au domicile : le cadre et les acteurs

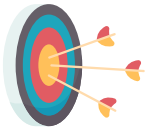

Faciliter la circulation des informations au domicile

Organiser les interventions au domicile

Favoriser la coopération au domicile

Animer une équipe de salarié du particulier employeur

Gérer les démarches, le matériel et les équipements au domicile

Durée : 98 heures + 2 heures d'évaluation

Certification : En cas de réussite aux deux épreuves d'évaluation, l'apprenant obtient la certification "Coordonner les intervenants auprès du particulier employeur pour favoriser le maintien à domicile" reconnue par France Compétences (code RS6748).

Institut ARITAS formation

Contact Inscription Paris

86 rue Cardinet 75017 PARIS
Tél. 01.42.93.48.82
contact@groupe.fr
www.aritasgroupe.fr

Contact Inscription Nice & Toulon

Tel. 04.94.63.07.89
contact@aritas-sud.fr
www.aritasgroupe.fr

ARITAS Sud